



Un compte Instagram pour le CDI

publié le 29/10/2020

Premier bilan après 1 an d'utilisation

Descriptif :

Lors de la réflexion autour de la politique documentaire, la question s'est posée de l'utilisation d'un réseau social pour le CDI. Après réflexion et échanges avec les élèves, voilà presque une année scolaire que le CDI est doté d'un compte Instagram.

Sommaire :

- Un compte Instagram, pourquoi, comment ?
- Mise en place et pratiques
- Alors ?

● Un compte Instagram, pourquoi, comment ?

Je suis dans un petit lycée rural (550 élèves) dont le CDI rénové est agréable et apprécié des élèves, relativement bien fréquenté mais dans lequel le portail e-Sidoc n'est pas utilisé hors des séances de recherches "obligatoires".

Lors de la réflexion autour de la nouvelle politique documentaire s'est posée la question d'utiliser un **réseau social** pour communiquer avec les élèves "sur leur territoire". L'intérêt d'Instagram est à la fois d'être un outil visuel permettant de partager des photos et des vidéos, tout en y incluant du texte et d'être très utilisé par la tranche d'âge concernée.

Après quelques recherches parmi les textes institutionnels et des retours d'expériences de collègues, le projet a été présenté au proviseur qui l'a validé.

● Mise en place et pratiques

Le compte a été créé dans le courant du mois de septembre 2019 avec l'adresse académique du CDI. Le proviseur est également dépositaire des identifiants et mot de passe. Le compte est public pour pouvoir être consulté par tous sans avoir à créer de compte.

▶ <https://www.instagram.com/cdi.lalcivray/>



○ Quelques règles

- Les identifiants sont connus du proviseur et professeur-documentaliste mais seul ce dernier alimente le compte (pas les élèves).
- S'il devait y avoir des photos d'élèves, ils doivent figurer de dos ou ne pas être identifiables.
- Le compte du CDI ne s'abonne pas aux comptes d'élèves.

○ Communication

Une fois le compte créé il a fallu communiquer sur son existence. Pour ce faire, plusieurs moyens ont été utilisés. Le nametag (voir ci-dessus) proposé par l'application a été affiché à l'entrée du CDI et rajouté à toutes ses publications ainsi que sur le site du lycée et e-Sidoc.

Lors des séances de présentation du CDI aux élèves de seconde en début d'année, il a également été mentionné.

○ En pratique



Le compte sert à poster des informations sur les nouveautés, les différentes actualités liées au CDI ou aux événements culturels du lycée (clubs, expositions, concours...).

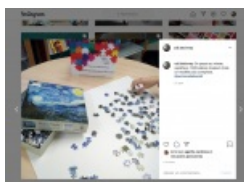
Cette année la MDL et le CVL ont également créé leurs propres comptes Instagram, les 3 étant abonnés les uns aux autres.

Les seuls autres comptes auxquels le CDI est abonné pour le moment sont celui de la librairie Livres et vous de Ruffec (un des partenaires du CDI) et des comptes en lien avec des activités culturelles.

Pendant la période exceptionnelle de confinement, le compte Instagram a permis de maintenir un lien avec les élèves pour partager des ressources, des lectures et informer de la tenue du café livres virtuel.

Il peut être également utilisé pour promouvoir des travaux d'élèves, auquel cas ceux-ci devront donner leur accord pour la diffusion.

● Alors ?



Fin octobre, après 1 an de fonctionnement,

113 abonnés (dont certaines personnes qui ne sont pas élèves à cause des hashtags utilisés)

100 publications

25 likes en moyenne par post (50 pour le maximum)

Peu de commentaires.

Quelques anciens élèves parmi les abonnés.

Au mois de mai, une enquête a été diffusée auprès des élèves pour avoir un retour sur l'utilisation du compte Instagram et la ludothèque. Après plusieurs relances via différents canaux, j'ai obtenu 108 réponses (47 de 2nde, 26 de 1ère et 33 de terminales), en grande majorité des filles (92 contre 16 garçons).

Il apparaît que la grande majorité était au courant de l'existence du compte Instagram du CDI, sans forcément le consulter. Parmi les répondant, 55 y sont abonnés contre 53 (car non intéressés ou n'ayant pas de compte personnel).

Les informations plébiscitées sont principalement celles en lien avec la culture, la lecture, les nouveautés et les activités du lycée et du CDI (clubs, travaux d'élèves...).

Les posts sont maintenant une habitude pour les élèves et pour moi, principalement autour des nouveautés, de mes lectures et des différentes animations à retrouver au CDI.

C'est donc parti pour une deuxième année !

Document complémentaire publié par l'académie de Besançon :

► [Utiliser le réseau social Instagram au CDI](#)